

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2014 :

Convocation du 6 décembre 2014.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Dominique CHANSARD, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Jacques LARNAUDIE-JOLY. Marc PORTIL

Absent : Samantha KEULEN

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H30.

M. GARRIGUE ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle accepte le compte-rendu du dernier conseil municipal : accepté et signé à l'unanimité.

M. GARRIGUE indique que lors du dernier conseil municipal, l'assemblée avait voté une exonération de la Taxe d'Aménagement des abris de jardins en précisant le métrage. Mais cette délibération n'est pas possible . Il ne faut pas indiquer dans la délibération le métrage de l'abri de jardin, sauf si celui-ci est rattaché à la maison. Les abris de jardin sont exonérés de cette taxe si ces derniers font l'objet d'une déclaration préalable. Le conseil municipal vote à l'unanimité le rectificatif de la délibération.

M. GARRIGUE énonce la modification au tableau des effectifs des agents employés par la commune suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs devient comme suit :

- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe (21h)
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe (13.40h)
- 1 surveillant de transport scolaire (3.5h)
- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe (9.45h).

M. GARRIGUE propose la reconduction de l'assurance du personnel auprès de CNP assurances.
Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE annonce que le rapport définitif de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) doit être approuvé sur l'évaluation des transferts de charges et des attributions de compensation définitives.

Mme CORNUT demande une explication sur ce rapport et souhaiterait qu'une personne de la Communauté de Communes du Pays Vernois et de la Truffe (CCPVTT) vienne expliquer ce dossier très complexe. M. GARRIGUE prend note et en fera part à M. Nardou (président de la CCPVTT).

Ce rapport, pas toujours favorable à certaines communes de la Communauté, reste positif pour Chalagnac. Une somme annuel de 10 210€ correspondant à l'attribution de compensation à percevoir de la CCPVTT, -suite aux transferts de compétence et donc de contribution-, sera allouée à la commune.

Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE saisit le conseil pour valider l'encaissement du chèque d'un montant de 1268.40€, remboursement de l'Assurance AXA, suite au sinistre d'un tiers ayant percuté avec son véhicule la « salle des fêtes ».

Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE explique la démarche de mutualisation pour la prévention des risques au travail proposée par la CCPVTT.

Le Fonds National de la CNRACL (Caisse National des Agents de la Collectivité Locale) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans le domaine de la prévention.

Le Conseil Général propose l'accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

La CCPVTT pilotera ce projet et réalisera cette démarche pour les communes adhérentes

La personne qui représentera la commune dans ce projet est Mme Fanny CORNUT.

Cette démarche est approuvée ainsi que le dépôt d'un dossier de subvention.

M. GARRIGUE annonce la dissolution du SIAPA (Syndicat d'Activités et de plein air de Périgueux Sud) qui concernait l'étang du Rosier. Les communes (Coursac, Chalagnac, Grignols et St Paul de Serre) avaient le choix, pour le reste de capital dû à la banque, soit de transférer le capital à rembourser aux communes soit de payer des pénalités de remboursement de prêt de manière anticipée, avec des pénalités.

Les communes préfèrent solder le compte et clôturer le dossier.

La commune de Chalagnac devra verser la somme de 1 848€.

Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE informe le conseil municipal de divers points :

- le marché de Noël organisé par l'association 123 Ecoles, du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunales), aura lieu à l'école et dans le bourg de Chalagnac le vendredi 12 décembre à partir de 17h30.

Il est demandé à la commune l'autorisation de fermer le parking devant l'école et d'effectuer une marche dans le bourg où les enfants suivraient une calèche. M. GARRIGUE n'y voit aucune objection.

- le repas des aînés aura lieu au restaurant « Le Rossignol », le samedi midi 24 janvier 2015.

- les élections départementales auront lieu le 22 et 29 mars 2015 et les élections régionales, au mois de décembre 2015.

La séance est levée à 22H00.